

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 20 juin 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :9
- Présents à la séance : 6
- Qui ont pris part à la délibération : 6
 - POUR : 6
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 du mois de juin, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 6 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, M. Jean-Jacques PADOVANI, M. Philippe PERETTI, M. Gérard ROMITI, M. Paul TIERI, M. Jean-Charles LEONARDI et 3 conseillers **absents** : M. Louis POZZO di BORGO, M. Jean ZUCCARELLI, M. Michel ROSSI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°225 du-200623

Domaine : Délégation au directeur général par intérim – Marchés publics.

Vu les dispositions des articles R. 2221-24 et R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis relatif aux seuils de procédure formalisé publié au JORF du 09 décembre 2021 ;

Vu les statuts de la régie, et notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 novembre 2015 relative à la délégation donnée par le conseil d'administration au directeur ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu la décision 2023-01 du 10 février 2023 relative à la nomination de M. REBOA Fabrice en qualité de directeur général par intérim ;

Considérant l'absence de M. Bernard BOMBARDI placé en position d'accident du travail depuis le 25 janvier 2023;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services publics de l'eau et de l'assainissement notamment en matière de commande publique.

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 20 juin 2023

Délibération n°225 du-200623

Domaine : Délégation au directeur général par intérim– Marchés publics.

Le Président ayant donné lecture du rapport n°4

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Autorise M. Fabrice REBOA, directeur général par intérim, en vue de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée dont le montant est inférieur à 431.000€ ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

2/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*